

Amnesty INTERNATIONAL

BULLETIN MENSUEL

novembre 1997 • vol. 27 • n° 6

Le président de l'antenne d'Istanbul de l'Association turque des droits de l'homme (à droite) participe aux manifestations contre le bâillonnement des défenseurs des droits de l'homme.

TURQUIE

Une société réduite au silence

Le Gouvernement turc tente de démanteler l'Association turque des droits de l'homme et de réduire définitivement au silence ses principaux militants. Les autorités font fermer les unes après les autres les antennes de cette courageuse organisation. Plusieurs responsables de l'Association ont été appréhendés et placés en détention, sans contact avec l'extérieur.

Depuis le mois de mai les gouverneurs de province ont ordonné la fermeture provisoire de trois antennes de l'Association, et celle, définitive, des quatre antennes de Diyarbakir, Sanliurfa, Balikesir et Mardin.

Les autorités turques ont invoqué toutes sortes de prétextes pour justifier ces fermetures. L'antenne de Diyarbakir a été fermée pour une durée indéterminée au motif que "ses activités menacent l'unité de l'Etat". D'autres antennes ont été fermées pour "exercice d'activités ne relevant pas de leur mandat", ou parce que la police a trouvé des "publications illégales" en perquisitionnant.

En fait, cette dernière vague de répression semblerait être le fait d'une circulaire "secrète" du ministère de l'intérieur, datée du 3 janvier 1997, exhortant les gouverneurs de province et les chefs des services de sécurité à imposer un blocus virtuel des informations relatives au sud-est de la Turquie, où les violations des droits de l'homme se multiplient depuis le début du conflit prolongé opposant l'Etat au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). La circulaire encourageait les responsables à réprimer et entraver les activités de l'Association, d'AI et d'autres organisations non gouvernementales.

Le personnel de l'Association a également été visé. Au mois de juin, Yıldız Temurturkan, présidente de



l'antenne d'Ankara, a été arrêtée lors d'une manifestation contre une incursion des forces de sécurité turques dans le nord de l'Iraq. Relâchée un mois plus tard, elle a cependant fait l'objet de poursuites, les autorités ayant interprété sa participation à la manifestation comme un "soutien au PKK". Aziz Durmaz, président de l'antenne de Sanliurfa, aurait été torturé pendant sa détention, et est actuellement jugé sur la base de preuves apparemment montées de toutes pièces (voir *Bulletin d'AI*, septembre 1997).

Maintenant, pour tenter de mettre définitivement hors de combat l'Association, les autorités traduisent l'ensemble de l'organisation en justice. Un délégué d'AI a participé à la première audience à Ankara en septembre, en qualité d'observateur. Onze responsables de l'Association, qui à l'occasion de la Semaine des droits de l'homme en 1996 avaient réclamé dans leurs discours le règlement pacifique du conflit dans le sud-est de la Turquie, ont été inculpés de "propagande séparatiste" et d'"incitation à la haine". Le procureur réclame la fermeture de toutes les antennes de l'Association en Turquie, et des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement pour les responsables de l'Association, dont le président, Akin Birdal, a décrit ce procès comme une tentative de "créer une société muette".

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

L'Association turque des droits de l'homme a été fondée en 1986. Elle compte aujourd'hui près de 20 000 membres et 59 antennes locales. Elle condamne ouvertement les violations des droits de l'homme - tant celles de l'Etat que celles des groupes politiques armés. Des responsables de l'Association ont été arrêtés, enlevés et tués ; ses bureaux ont été la cible d'attentats à la bombe et saccagés.

☐ Veuillez écrire à Bülent Ecevit, Premier ministre adjoint, Bureau du Premier ministre, Basbakanlik, 06573 Ankara, Turquie.

☐ Exprimez votre consternation devant la pression constante exercée sur l'Association, notamment quant au fait que le procès en cours au tribunal pénal n° 4 d'Ankara risque de se solder par la fermeture de l'organisation. Vous pouvez souligner qu'il convient de considérer que les activités de l'Association font honneur à son gouvernement, qui s'est publiquement engagé à défendre le principe de la liberté d'expression et du respect des droits de l'homme.

RUBRIQUES

NOUVELLES..

Brésil
Une ancienne prisonnière d'opinion milite contre la condamnation de son mari.

Ouganda
L'enfance détruite

Bosnie-Herzégovine
Des ateliers de jeunes sur les droits de l'homme.

Sri Lanka
Les commissions des droits de l'homme remettent leurs rapports.

APPELS MONDIAUX.....

Syrie
Guatemala
Chine

DOSSIER

KENYA
"L'heure des réformes a sonné"

BRESIL

La campagne continue

"Etant donné que j'ai moi-même été emprisonnée, je sais qu'Amnesty International remplit un rôle capital dans la défense des droits de l'homme".

Diolinda Alves de Souza

Diolinda Alves de Souza, ancienne prisonnière d'opinion, a participé à une tournée européenne au mois d'août pour protester contre la condamnation de son mari, José Rainha Júnior.

Membre connu du Mouvement brésilien des travailleurs ruraux sans terre, José Rainha Júnior a été condamné à plus de 26 ans de prison au mois de juin. AI estime qu'il a été injustement jugé, et que les charges d'homicide retenues contre lui visaient à entraver sa campagne en faveur de la réforme agraire.

Selon la loi brésilienne il sera automatiquement rejugé. AI demande un second procès équitable, et précise qu'il sera considéré comme un prisonnier d'opinion s'il est à nouveau condamné dans les mêmes circonstances.

Le cas de Diolinda, emprisonnée en 1996 dans le cadre de ses activités en faveur de la réforme agraire, a été présenté dans le document suivant : AI Index AMR 19/17/97.

A droite : Diolinda Alves de Souza tenant un exemplaire d'un appel d'AI lancé au nom de son mari.



ISRAËL

Relâché au bout de vingt mois

Au mois d'août les autorités israéliennes ont finalement libéré Imad Sabi, un Palestinien de 35 ans, après vingt mois de détention administrative sans inculpation ni procès.

Arrêté pour appartenance présumée au Front populaire de libération de la Palestine, Imad Sabi a attiré l'attention de l'opinion publique par ses articles éloquentes dans la presse et sa correspondance avec Yuval Lotam, un officier israélien. Ce dernier refusait d'accomplir son service comme gardien à la prison de Megiddo en Israël, où sont la plupart des personnes placées en détention administrative, et il a lui-même été emprisonné pendant 28 jours en juillet. AI considère que ces deux hommes sont des prisonniers d'opinion.

Imad Sabi, accepté pour un diplôme de maîtrise dans une université néerlandaise en mars 1996, a été libéré à condition de rester aux Pays-Bas pendant quatre ans.

AI salue la libération d'Imad Sabi, mais déplore cet exil forcé et le fait que sa libération, tout comme son arrestation, ait été arbitraire. En effet, l'an dernier les forces de sécurité israéliennes avaient rejeté une demande identique pour sa libération, au motif qu'aux Pays-Bas Imad Sabi continuerait de constituer une menace pour la sécurité.

UGANDA

L'enfance détruite

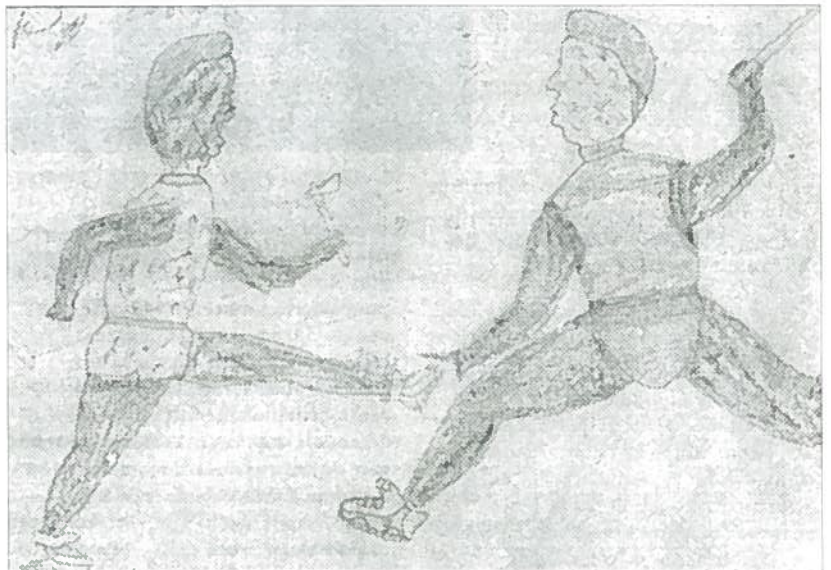
"S'il vous plaît, faites tout votre possible pour que le monde entier sache ce qui nous arrive, à nous, les enfants. Pour que d'autres enfants n'aient pas à connaître cette violence."

AI a reçu ce message d'une adolescente de 15 ans, qui a échappé à l'Armée de résistance du Seigneur (ARS), dans le nord de l'Ouganda.

Selon les estimations, entre 5 000 et 8 000 enfants auraient été enlevés par l'ARS depuis 1995 ; la plupart sont âgés de 13 à 16 ans. Environ 3 000 enfants auraient pu s'enfuir - mais on ignore combien ont été tués.

Les enfants capturés sont en fait les esclaves des chefs de l'ARS. Ils sont battus, contraints à se battre contre des troupes gouvernementales bien armées, et tués. Les filles sont violées et obligées d'"épouser" les officiers de l'ARS. Les enfants, utilisés comme porteurs, sont contraints de porter de lourdes charges et traités avec une brutalité extrême ; il n'est pas rare qu'ils meurent d'épuisement, de faim ou de soif. Ceux qui sont pris lors d'une tentative de fuite sont tués, et ceux qui réussissent à s'échapper sont souvent traqués par l'ARS, qui exerce des représailles à l'encontre des fuyards et de leur famille.

L'ARS est un mouvement d'opposition armé en lutte contre le Gouvernement ougandais. Elle a des bases au Soudan, et elle est soutenue et armée par le Gouvernement soudanais, qui pourrait intervenir pour libérer les enfants, mais se refuse à le faire. L'ARS est une armée d'enfants soldats, menée



par un homme qui affirme être possédé par des esprits sacrés, et a recours à une violence extrême pour terrifier la population civile et obtenir son soutien. Entre le 7 et le 11 janvier 1997, l'ARS a massacré plus de 400 villageois à Kitgum, dans le district de Lamwo. L'ARS a dit, selon les survivants, qu'elle punissait le village pour ne pas l'avoir soutenue. Plusieurs milliers de villageois du nord de l'Ouganda ont été violés, mutilés et tués par l'ARS.

Les enfants enlevés qui survivent à ces épreuves doivent lutter de toutes leurs forces pour reconstruire leur vie. Le Gouvernement ougandais a adopté une attitude positive pour réhabiliter les anciens enfants soldats. Cela ne suffit pas cependant à briser le cycle de la violence. Il faut faire face aux violations

des droits de l'homme commises par tous les belligérants dans le nord de l'Ouganda. AI demande réparation pour les victimes des violations des droits de l'homme et la mise en place d'une commission chargée d'enquêter sur les violations. Toute solution au conflit actuel a pour condition première le rétablissement du respect des droits fondamentaux des enfants.

Voir AI Index : AFR 59/01/97.

✉ Veuillez écrire, pour demander au Gouvernement soudanais de cesser son soutien à l'ARS tant que celle-ci continuera à violer les droits de l'homme, et de faire pression sur elle pour obtenir la libération des enfants, à : S.E. M. Omar Hassan Ahmad el-Béchir, Président de la République du Soudan, Palais du peuple, PO Box 281, Khartoum, Soudan.



Ci-dessus à droite : Dessin de P.A., ancien enfant soldat du district de Gulu.



© Alexander Joo/APP

L'heure des réformes a sonné

Les Kényens exigent le changement. Le bilan des droits de l'homme dans ce pays est terni par l'existence de lois répressives, la torture, les mauvais traitements et les homicides commis par la police. Les conditions de détention sont effroyables. Les tribunaux imposent des peines cruelles et inhumaines telles que la bastonnade, tandis que des centaines de condamnés à mort attendent leur exécution. Les autorités harcèlent et intimident les politiciens de l'opposition, les étudiants engagés, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme.

En septembre 1997, sous la pression exercée au niveau national et international en faveur de réformes constitutionnelles et juridiques durant la période préélectorale, le gouvernement a accepté de dialoguer avec les personnalités politiques de l'opposition ; ensemble, ils ont convenu d'adopter une série de réformes minimales, comportant notamment la suppression des articles du code pénal relatifs à la sédition, des restrictions limitant la compétence des autorités locales en matière d'arrestation et

d'emprisonnement et l'abrogation des dispositions autorisant la détention sans jugement.

Ces réformes ont été accueillies avec prudence au Kenya. De nombreux Kényens continuent cependant de mettre en doute la sincérité de l'engagement gouvernemental en faveur de la réforme, arguant que cette série minimale de réformes est mise en place par opportunisme politique et qu'elle a peu de chances d'être effectivement appliquée. Alors même que ces réformes étaient à l'examen les rassemblements des représentants de l'opposition étaient dispersés dans la violence et des réunions d'éducation civique interrompues, tandis que la violence politique, qui avait déjà fait plus de 50 morts et déplacé environ un millier de personnes, continuait à sévir dans la région côtière - violence qui n'est pas sans rappeler des tueries analogues, impliquant la responsabilité du pouvoir, lors des précédentes élections.

De toute évidence ces réformes ne vont pas assez loin dans la voie d'une réforme générale du système politique et la mise en place de garanties de protection pour les droits de l'homme.

Et pourtant il faut les adopter de toute urgence. Les violences se multiplient au fur et à mesure qu'augmente la frustration à l'égard du pouvoir. Si le gouvernement souhaite contenir cette violence avant qu'elle n'atteigne des proportions endémiques, il doit mettre en oeuvre sans délai de vastes réformes et entamer un véritable dialogue avec tous ceux qui les appellent de leurs vœux.

TORTURE - UN CLIMAT DE TERREUR

"Ils m'ont dit de lécher mon sang par terre et de nettoyer".

Plus d'un an après son épreuve, Samuel, 19 ans, donne des détails effroyables sur les tortures que lui a infligées la police kényenne. Deux fois par jour, pendant deux mois, Samuel a été emmené dans une salle de torture, dévêtu et frappé sur tout le corps. Une douzaine d'hommes, tous en costume civil, étaient présents, dont quatre exécutants ; les autres regardaient et applaudissaient. Ils lui attachaient un cordon électrique autour des testicules, et le tiraient par saccades pendant environ trois minutes. La douleur était atroce.

La police frappe des manifestants pacifiques dans la cathédrale anglicane de Nairobi, juillet 1997.



Arrestation de 21 membres de l'organisation de défense des droits de l'homme Release Political Prisoners, juillet 1996.

Samuel était parmi des dizaines de personnes originaires de l'ouest du Kenya, qui ont été arrêtées en 1995, accusées d'appartenir à un mouvement clandestin, et détenues sans inculpation ni jugement pendant des périodes allant jusqu'à un an. Ces personnes ont pour la plupart été torturées.

Quiconque est arrêté au Kenya est exposé à la torture ou aux mauvais traitements. La police frappe systématiquement les suspects de droit commun, notamment s'ils sont pauvres et ne peuvent ni verser des pots-de-vin ni porter plainte. Les coups ne s'arrêtent que lorsque le suspect "passe aux aveux" ou meurt. AI estime qu'au moins cinq personnes sont mortes sous la torture pendant la seule année 1996.

Les prisonniers politiques sont souvent soumis à des tortures prolongées. Plusieurs militants politiques de base, en particulier les membres de groupes ethniques considérés comme hostiles au pouvoir, ont subi des tortures si graves que certains sont restés handicapés à vie. Suba Churchill Mechack, un militant étudiant, arrêté quatre fois fin 1995, a été torturé pendant ses interrogatoires. "Trois hommes des forces spéciales [dont il donne les noms] m'ont enlevé mes vêtements et m'ont torturé. Ils... ont tenté de m'arracher les ongles des orteils avec des pinces, m'ont frappé aux genoux à coups de marteau et m'ont tordu les doigts avec des outils de serrage. Il a subi des lésions internes durables.

Au cours des dernières années, les organisations internationales et locales des droits de l'homme et la presse kényenne ont largement dénoncé la pratique de la torture au Kenya. Certains Etats donateurs ont également évoqué

cette question. La pression a induit le Gouvernement kényen à prendre quelques mesures. En février 1997 un nouveau directeur de la police (*Commissioner of Police*) a publiquement ordonné à tous les policiers de cesser de passer à tabac les suspects pendant les interrogatoires et de harceler les journalistes.

Dans le cadre d'un procès exemplaire, en mars 1997, trois policiers d'Embu ont été condamnés à 10 ans de prison pour avoir torturé un prisonnier à mort en 1994. Ce même mois, le Kenya a adhéré à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La Convention est un traité international, qui lie les Etats et interdit la torture. De ce fait le Kenya est sous la surveillance d'autres Etats.

Ces mesures semblent avoir eu quelque effet sur l'incidence de la torture, mais il reste encore beaucoup à faire pour mettre un terme à un tel climat d'impunité.

GROUPE VULNERABLES

Certaines catégories de la population kényenne sont particulièrement vulnérables. Des enfants sont emprisonnés - en particulier les enfants des rues, il y en a des milliers à Nairobi - et molestés par leurs codétenus, ou par des policiers ou des gardiens de prison. Des réfugiés sont arbitrairement arrêtés et parfois refoulés. En juillet 1996, l'armée kényenne a refoulé de force en Somalie plus de 900 réfugiés somaliens, à peine six jours après leur demande d'asile ; en juillet 1997 au moins 80 réfugiés rwandais ont été arrêtés à Nairobi, apparemment sans motif.

Les femmes qui défendent leurs droits sont aussi particulièrement vulnérables. Les politiciennes, les militantes des droits fondamentaux et celles qui oeuvrent en faveur du développement sont victimes d'intimidation, de harcèlement et emprisonnées. Certaines ont été enlevées à leur domicile, violées et même tuées, ces violences politiques étant commises à l'instigation des autorités ou avec leur connivence. D'autres femmes, notamment détenues, réfugiées ou déplacées, ont été violées, torturées et maltraitées par des policiers ou des soldats. Bien que le Kenya ait adhéré à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, cette dernière n'a pas été incluse dans la législation.

HOMICIDES COMMIS PAR LA POLICE

Des centaines de Kényens ont été tués ces dernières années par ceux-là mêmes qui sont censés les protéger : les membres de la police. Le nombre des homicides indique, soit que la police suit une ligne d'action consistant à "tirer pour tuer", tolérée au plus haut niveau - ce que les autorités nient, soit qu'elle échappe à tout contrôle.

Des agents de police sous-payés et

indisciplinés ont extorqué des pots-de-vin, arrêtaient et maltraitaient ceux qui ne pouvaient les payer ; ils ont brutalisé des manifestants pacifiques et tiré sur des suspects sans défense à balles réelles. Des victimes de la police sont mortes en détention des suites de la torture. La police en a abattu d'autres qui ne présentaient aucun danger. Plusieurs opposants politiques sont morts dans des circonstances suspectes.

Selon la Commission kényenne des droits de l'homme, une organisation non gouvernementale locale, la police a tué 316 personnes entre 1994 et 1996. En réponse au lancement par cette commission d'une campagne contre les homicides commis par la police, le directeur de la police a affirmé : "dans les rares cas où il s'est avéré que des policiers ont outrepassé leurs pouvoirs, nous avons pris les mesures qui s'imposaient."

Cette déclaration ne correspond tout simplement pas aux faits. Stephen Muthuo Kahara, qui venait d'avoir 21 ans, a été abattu par la police administrative en octobre 1996. Ce prédicateur laïc, entendant les cris de son voisin victime d'une agression, s'est porté à son secours avec d'autres villageois. Il aurait été abattu à bout portant alors qu'il était à terre, blessé, sur le bord de la route. AI a demandé des précisions sur ce cas et dans sa réponse, le procureur général a déclaré qu'une enquête judiciaire avait été ouverte et le dossier déféré à un magistrat.

En décembre 1996, trois étudiants ont été abattus dans deux incidents différents survenus lors de manifestations estudiantines. Ces homicides ont suscité la réprobation générale et le public a exigé la démission du directeur de la police. Ce dernier a par la suite été remplacé. On a annoncé l'ouverture d'une "enquête approfondie". Douze policiers ont été



inculpés pour l'un des incidents et une enquête judiciaire a été ouverte sur l'autre. Les exécutions illégales commises par la police ont cependant continué ; la Commission kényenne des droits de l'homme a enregistré 11 homicides commis par la police, uniquement pendant les deux premières semaines de 1997.

RÉPRESSION ET RÉSISTANCE

En théorie, le Kenya est un Etat démocratique et ses citoyens jouissent de la liberté d'expression et d'association. En pratique, la plupart des détracteurs du gouvernement sont harcelés, intimidés ou connaissent un sort pire encore.

Des représentants politiques de l'opposition et leurs partisans sont arrêtés arbitrairement, interrogés et maltraités. La police interrompt ou disperse les réunions des partis politiques, des groupes religieux et des associations des droits civiques et des droits de l'homme, parfois dans la violence. Les détracteurs du pouvoir s'exposent eux aussi à subir des tracasseries de la part des autorités : descentes de police à leur domicile ou leur lieu de travail, augmentation de leurs impôts, impossibilité d'obtenir des contrats avec l'administration, licenciement de fonctionnaires.

Les autorités utilisent tout un arsenal de lois répressives pour réprimer les droits fondamentaux des Kényens. La Déclaration des droits (*Bill of Rights*), énoncée dans la Constitution, inclut bien la plupart des droits fondamentaux, mais permet également aux autorités d'entraver ou d'ignorer ces droits dans toutes sortes de circonstances. La Constitution autorise le Président à décréter l'état d'urgence en publiant un avis dans la gazette officielle, et lui fournit de nombreuses possibilités de népotisme politique.

Le Kenya a accepté d'être lié par un certain nombre de conventions internationales des droits de l'homme.

Si l'on veut garantir la conformité de la législation kényenne avec ces normes, il faudra mettre en oeuvre des réformes juridiques d'une vaste portée ; il faudra renforcer la Constitution afin de garantir en toute circonstance les droits fondamentaux, et investir les tribunaux des pouvoirs nécessaires pour en faire les garants de la Constitution.

PARTIS DE L'OPPOSITION

Le Gouvernement kényen a été contraint d'abandonner le système à parti unique en 1991, suite aux pressions exercées à la fois de l'extérieur et de l'intérieur. La situation des droits de l'homme s'est certes améliorée : on a légalisé des partis de l'opposition et organisé des élections. Cependant, des personnalités politiques de l'opposition, y compris des parlementaires, ont été victimes de graves actes de harcèlement policier. A l'approche des élections, en 1997, les violences se sont multipliées à l'encontre des représentants de l'opposition. Au mois d'avril 1997, en une seule semaine, il y a eu une série d'incidents où des parlementaires ont été la cible de la police. Raila Odinga, du Parti du développement national du Kenya, et Oburu Odinga, de FORD-Kenya, ont été blessés par la police, qui a dispersé une réunion à Eldoret. Charity Kariuki Ngilu, du Parti démocrate, déjà battue par la police en novembre 1996, a été assiégée à son domicile par des policiers. Le 14 avril, le garde du corps de Michael Kijana Wamalwa, président de FORD-Kenya, a été blessé par balles par la police qui s'opposait à l'ouverture d'un bureau de FORD-Kenya à Kakamega.

LE COMBAT POUR LA RÉFORME

La police et les forces de sécurité ont dispersé par la violence un certain nombre de rassemblements en faveur de la démocratie. Le 7 juillet 1997 notamment, la police et les forces de sécurité, utilisant apparemment des balles réelles, des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes, auraient fait 10 morts et de nombreux blessés parmi la foule pacifique des manifestants. Ceux-ci commémoraient la manifestation interdite du 7 juillet 1990 en faveur de la démocratie: *Saba Saba* (sept/ sept), à Nairobi, lors de laquelle 30 personnes avaient été tuées et plus de 1 500 arrêtées.

Au début mai 1997, des policiers et agents des forces paramilitaires, lourdement armés, ont brutalement empêché plus de 10 000 personnes de participer à un rassemblement en faveur de la démocratie à Kamakunji, parc d'un faubourg de Nairobi. Dans le courant du même mois, la police a également utilisé des gaz lacrymogènes contre une foule de plusieurs milliers de personnes, qui priaient pacifiquement lors d'un rassemblement au parc Uhuru, à Nairobi. Pendant la période

En mai 1997 à Nairobi, des policiers et agents des forces de sécurité ont empêché plus de 10 000 personnes de participer à un rassemblement en faveur de la démocratie.



© Alexander Joe/AFIP

préélectorale, des réunions d'éducation civique visant à informer les Kényens de leurs droits ont également été interrompues. Le 21 avril 1997 par exemple, la police a fait irruption dans un séminaire catholique sur la justice et la paix à Kalokot, Lodwar. Des fonctionnaires sont arrivés avec six membres de la police administrative. Huit personnes ont été arrêtées, et plusieurs frappées. Le même mois l'on a su que l'ordre d'empêcher le déroulement des programmes d'éducation aux droits de l'homme avait été donné en très haut lieu.

Des journalistes ont également été agressés par la police et par des membres des jeunesses de l'Union nationale africaine du Kenya (KANU) au pouvoir, qui les ont arrêtés et détruit leurs caméras. Des éditions des journaux de l'opposition ont été saisies et leurs presses démantelées ou détruites par des bombes incendiaires.

LA JUSTICE

L'appareil judiciaire n'a pas réussi à défendre les droits fondamentaux du peuple. Le Président désigne le procureur général et le *Chief Justice*. Les magistrats ayant pris des décisions contestées au plan politique sont transférés dans des régions reculées. Le système judiciaire est critiqué pour l'emprise que le pouvoir exerce sur lui, bien que plusieurs juges aient déclaré irrecevables des aveux extorqués sous la contrainte.

Des magistrats ont été empêchés de participer à des réunions juridiques. En 1996 et 1997, le *Chief Justice* a interdit à des délégations de juges et de magistrats de se rendre aux conférences du Barreau est-africain. Des séminaires juridiques ont également été soumis à des restrictions au Kenya.

Coup de pied d'un homme de l'unité des services généraux à un enfant de la rue handicapé.



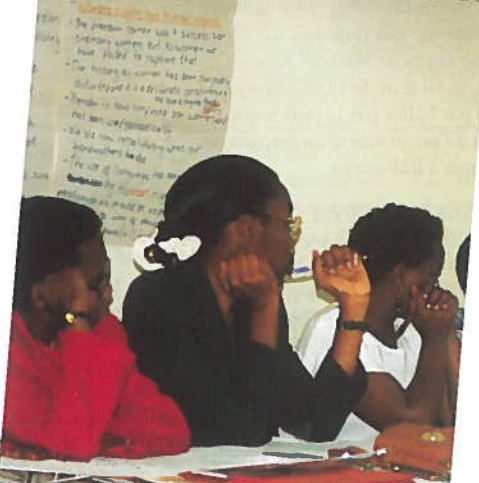
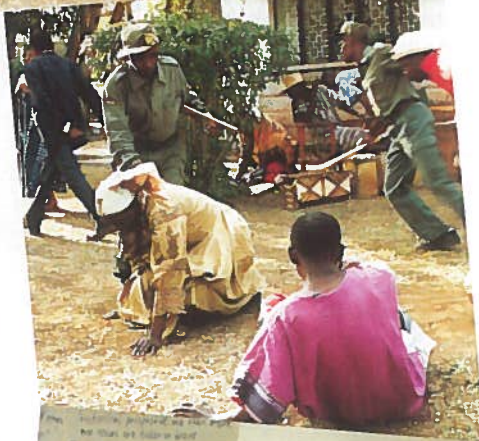


Alerter le monde entier sur l'ampleur des violations des droits de l'homme commises au Kenya ne représente qu'une partie du travail d'AI dans ce pays. Ces photos prises en septembre 1997 montrent les divers moyens qu'utilise AI pour sensibiliser les Kényens aux droits de l'homme.

Ci-dessus et à droite, une troupe de théâtre kényenne et son spectacle intitulé "Mourir pour être libre", sponsorisé par le Projet spécial pour l'Afrique de la section néerlandaise d'AI. Le projet a pour but de susciter le débat sur les abus de pouvoir sociaux et politiques, tels que les voies de fait policières simulées ici.

AI a également collaboré à l'organisation d'une série d'ateliers. L'un de ces ateliers, à droite, a principalement étudié comment mettre un terme aux violations systématiques des droits des femmes au Kenya. Un autre atelier, organisé pour les organisations des droits de l'homme et les médias, ci-dessous, s'est occupé de l'utilisation des technologies de l'information pour promouvoir les droits de l'homme et faire campagne en leur faveur.

La dernière photo, en bas, montre le lancement de la campagne au Kenya : on y voit les représentants d'AI-Tanzanie et Finlande, et du réseau de femmes d'AI aux Etats-Unis, ainsi qu'un membre du Secrétariat international.



CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Vous pouvez contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Kenya en rejoignant notre campagne et en écrivant à :

VOS AUTORITÉS NATIONALES

Veuillez écrire à votre ministre des affaires étrangères, et à votre ministre du développement à l'étranger. Envoyez également une copie de votre lettre à l'ambassadeur du Kenya ou à son représentant diplomatique dans votre pays.

○ Rappelez-leur que toute mesure prise aujourd'hui par la communauté internationale permettra d'éviter une catastrophe des droits de l'homme au Kenya.

○ Pour que la période préélectorale se poursuive sans violations des droits de l'homme, il convient de déployer immédiatement des observateurs internationaux et locaux des droits de l'homme dans tout le Kenya, afin de pouvoir évoquer ouvertement les cas de violations des droits de l'homme avec le gouvernement. Priez les ministres d'accorder aux droits de l'homme une place prépondérante dans la politique de votre gouvernement envers le Kenya en nommant des observateurs droits de l'homme au Kenya et en veillant à ce que tout observateur désigné pour les élections inclue une forte composante droits de l'homme dans son travail.

○ Demandez-leur d'étendre les mesures de protection des droits de l'homme au Kenya en condamnant publiquement les actes de torture et de mauvais traitements, les exécutions illégales et l'interdiction des rassemblements publics pacifiques par les forces de sécurité kényennes.

LA PRESSE KÉNYENNE

Veuillez écrire aux rédacteurs en chef des journaux suivants :

The Daily Nation	The Standard
PO Box 49010	PO Box 30080
Nairobi	Nairobi

○ Soulignez qu'AI est un mouvement mondial indépendant, qui possède des membres dans plus de 160 pays, dont un grand nombre d'Etats africains. Les membres d'AI sont liés par la conviction que les violations des droits de l'homme, où qu'elles soient commises, nous rabaissent tous.

○ Faites part de vos préoccupations face à la forte proportion de violations signalées ces temps-ci au Kenya. Le Gouvernement doit prendre ses responsabilités pour les violations des droits de l'homme commises par ses agents.

○ Il faut que le gouvernement mette un terme aux exécutions illégales, à la torture et aux mauvais traitements infligés aux citoyens kényens en traduisant en justice les membres des forces de sécurité reconnus coupables.

○ Le Gouvernement kényen doit abroger ou amender les lois et éléments de la Constitution contraires aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

○ Le Gouvernement kényen doit reconnaître la légitimité des séminaires d'éducation civique et autres rassemblements publics pacifiques de citoyens kényens, et prévenir toute ingérence violente dans ces activités.

Soutenez le travail courageux de ceux qui mènent campagne en faveur d'une meilleure société au Kenya. Les autorités kényennes répondent aux pressions nationales et internationales concertées. La solidarité internationale peut faire la différence. Joignez-vous à nous dans notre campagne mondiale.



APPELS mondiaux

SYRIE : PRISONNIER D'OPINION

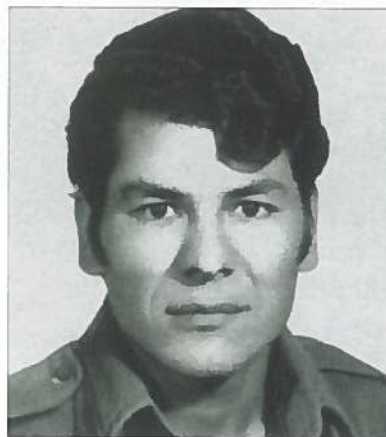
Faraj Ahmad Birqdar, 45 ans, poète et journaliste, a été arrêté en mars 1987 et maintenu en détention pendant près de sept ans, privé de tout contact avec l'extérieur. Pendant cette période, il a été gravement torturé. Il aurait des lésions vertébrales, résultant de l'utilisation répétée de la "chaise allemande"- chaise de métal articulée qui surtend la colonne et comprime la nuque et les membres de la victime. Il aurait aussi une fracture lombaire et ne peut se déplacer sans assistance.

Il a été traduit devant la Cour suprême de sûreté de l'Etat en 1993 et jugé pour appartenance à un parti interdit, le Parti pour l'action communiste. Le 17 octobre 1993, à l'issue d'une procédure dont le déroulement n'a guère été conforme aux normes internationales, il a été condamné à 15 ans de prison, sans pouvoir faire appel.

Les autorités syriennes nient que Faraj Birqdar ait été torturé mais n'ont pas ouvert d'enquête indépendante et impartiale sur ses allégations, comme le stipulent les normes internationales. En outre les autorités affirment qu'il appartenait à un groupe "terroriste", bien que l'on sache qu'il n'a jamais eu recours à la violence ni préconisé son usage.

Faraj Birqdar est l'un des quelque 150 prisonniers d'opinion purgeant actuellement en Syrie de lourdes peines de prison imposées après leur condamnation pour des charges analogues.

☐ Veuillez écrire, pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de Faraj Ahmad Birqdar et l'ouverture d'une enquête indépendante et impartiale sur ses allégations de torture, pour exprimer votre préoccupation au sujet de son mauvais état de santé, et



Faraj
Ahmad Birqdar

pour obtenir l'assurance qu'il recevra les soins médicaux dont il a besoin, à :
S.E. M. Hafez el-Assad/ Président de la République/ Palais présidentiel/ Abu Rummaneh/ Al-Rashid Street/ Damas/ République arabe syrienne.

GUATEMALA : DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN DANGER

Marlon García, photographe guatémaltèque, travaille avec des associations locales de défense des droits de l'homme pour connaître le sort réservé aux milliers de personnes "disparues" et jetées dans des fosses collectives lors des opérations anti-insurrectionnelles de l'armée guatémaltèque à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

Le 10 septembre 1997 Marlon García était descendu à l'hôtel Lakeview de El Estor, département d'Izabal avec des membres de l'équipe d'anthropologie médico-légale du Guatemala (EAFG) et de l'Association des proches de

détenus/disparus du Guatemala (FAMDEGUA). Selon certaines informations, un groupe d'inconnus arrivés à l'hôtel ont insisté pour que Marlon García les accompagne. Ce n'est qu'après l'intervention des membres d'EAFG et de FAMDEGUA que ces individus ont cessé d'importuner le photographe.

Ces incidents ont eu lieu peu après le début des travaux d'excavation d'une fosse collective renfermant les restes de victimes du massacre de Panzós, lors duquel l'armée guatémaltèque a tué au moins une centaine d'autochtones Kekchi en mai 1978.

Ceux qui participent aux excavations de fosses collectives font constamment l'objet de harcèlement et d'intimidation.

☐ Veuillez écrire, pour demander que des mesures soient prises immédiatement pour garantir la sécurité de Marlon García et de tous ceux qui participent aux enquêtes visant à dévoiler la vérité sur les violations passées des droits de l'homme au Guatemala, à : S.E. Álvaro Arzú Irigoyen/ Presidente de la República/ Palacio Nacional/ 6a Calle y 7a Avenida/ Zona 1/ Ciudad de Guatemala/ Guatemala.

CHINE : PRISONNIERS D'OPINION

Hada et Tegexi, tous deux de souche mongole, purgent de lourdes peines de prison en Mongolie intérieure pour avoir pacifiquement exercé leur droit à la liberté d'opinion et d'association.

Ils auraient travaillé avec l'Alliance démocratique de Mongolie du Sud (ADMS) à promouvoir pacifiquement les droits de l'homme, la culture mongole et "le concept, garanti par la Constitution, d'un haut degré d'autonomie pour les nationalités minoritaires de Chine". Les autorités chinoises auraient considéré l'ADMS comme une menace pour l'"unité nationale".

Plusieurs membres présumés de l'ADMS, dont Hada, ont été arrêtés au début décembre 1995. Tegexi a été arrêté le 12 décembre 1995 dans l'est de la Mongolie intérieure, où il s'était rendu

pour motifs professionnels. Dans le courant du même mois, de nombreuses personnes ont participé à des manifestations pacifiques pour protester contre ces arrestations. Certaines ont été placées brièvement en détention, d'autres sont encore sous étroite surveillance.

Hada et Tegexi ont été maintenus trois mois illégalement en détention administrative sans inculpation. Le 6 décembre 1996, ils ont été jugés pour "complot en vue de renverser le gouvernement" et "espionnage" et condamnés respectivement à 15 et 10 ans de prison. Par la suite ils ont fait appel de leur condamnation, mais ces appels ont été rejetés. Hada devrait être libéré en 2010, Tegexi en 2005.

L'état de santé d'Hada s'est détérioré en raison de sa détention : il a fait une

rechute de tuberculose et aurait une pression sanguine élevée, ainsi que des problèmes cardiaques pour lesquels il n'a pas reçu de traitement médical adéquat.

Depuis 1996, les autorités de toute la Chine durcissent leur attitude à l'égard des personnes soupçonnées d'activités "nationalistes", et procèdent à de nombreuses arrestations.

☐ Veuillez écrire, pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de Hada et Tegexi, et demander des soins médicaux appropriés pour Hada, au : Président du Gouvernement populaire régional autonome de la Mongolie intérieure/ WULIJI Zhuxi/ Nei Menggu Zizhiqu Renmin Zhengfu/ 1 Xinhua Dajie/ Huhehaoteshi 010055/ Nei Menggu Zizhiqu/ République populaire de Chine.

APPELS

Un appel de votre part aux autorités peut aider les victimes des violations des droits de l'homme dont les cas sont décrits ci-dessous. Grâce à vous, un prisonnier d'opinion ou un "disparu" peuvent retrouver la liberté, la torture peut cesser, une exécution peut être évitée. Nombreuses sont les victimes et diverses les violations. Chaque appel compte.

Rappel : les membres d'AI ne doivent pas s'occuper des cas de leurs propres pays.

Les familles de "disparus", à Jaffna, attendent de témoigner devant les représentants d'AI venus dans la région en août 1997.



SRI LANKA

Un pas en avant pour la vérité et la justice

Le gouvernement a fait un grand pas en avant pour la protection des droits de l'homme au Sri Lanka en annonçant, au début septembre, qu'il allait faire publier les rapports de trois commissions chargées d'enquêter sur les violations des droits de l'homme du passé, et traduirait en justice ceux contre qui ces commissions avaient recueilli des preuves recevables.

Les commissions, créées par le président Chandrika Bandaranaike Kumaratunga en 1994 pour enquêter sur les allégations de "disparitions" et d'"enlèvements illicites" (par des agents non mandatés par l'Etat) depuis 1988, ont

remis leurs rapports et conclusions au Président en septembre. Selon une déclaration gouvernementale, les commissions ont "rendu compte de 19 079 plaintes au total pour disparitions... [et] ont recueilli les preuves de l'enlèvement illicite, puis de la disparition de 16 742 personnes". Les commissions ont également recommandé l'adoption de mesures d'assistance pour les proches et personnes à la charge des absents et des "disparus".

Le secrétariat de la présidence a annoncé la création prochaine d'une nouvelle commission, chargée d'examiner toutes les plaintes encore en

instance, que l'on estime à environ 6 000.

AI a accueilli avec satisfaction les mesures annoncées par les autorités. Dans une lettre adressée au président, l'organisation a souligné la nécessité de les mettre en oeuvre et de mettre un terme au climat d'impunité régnant au sein des forces de sécurité, et ce d'autant plus qu'elle continue de recevoir des allégations de "disparitions", émanant en particulier de la péninsule de Jaffna, où quelque 760 cas ont été signalés depuis le début 1996. C'est le nombre le plus élevé de "disparitions" signalé dans le pays depuis 1990. Un Conseil enquête actuellement sur ces récentes disparitions".

BOSNIE-HERZEGOVINE

Ateliers sur les droits de l'homme pour les jeunes de Sarajevo

Après plus de trois ans de guerre, les adolescents de Sarajevo savent mieux que la plupart des enfants européens de leur âge ce que c'est que d'être privé de ses droits fondamentaux. Dans un appel récent lancé au Gouvernement chinois afin qu'il garantisse les droits de l'enfant, un groupe de jeunes de 12 à 14 ans d'un centre de jeunes écrivait d'un quartier de Sarajevo : "Nous sommes les enfants qui ont survécu à une guerre pendant laquelle les droits fondamentaux de la personne humaine ont été niés : en nous tuant dans la rue, en nous blessant lorsque nous faisons la queue pour recevoir de l'eau et du pain. Nous ne pouvions pas aller à l'école. Nous ne pouvions pas jouer dans la rue. Certains d'entre nous sont devenus des réfugiés, et beaucoup vivent ailleurs dans le monde. Les enfants de Sarajevo sont honnêtes et sincères. Ils savent que les droits fondamentaux de l'enfant devraient passer avant toute autre chose."

Cet appel a été lancé à l'issue d'un des ateliers de campagne pour les droits de l'homme, organisés à Sarajevo en juin dernier pour les clubs de jeunes et leurs dirigeants par un membre du Secrétariat

international d'AI. Ces ateliers étaient destinés à familiariser les jeunes avec le militantisme en faveur des droits de l'homme par les récits d'autres jeunes dont AI s'est occupée ailleurs dans le monde. L'atelier, organisé dans les locaux de l'organisation "Be my friend" (Soyons amis), se concentrait sur l'histoire de Gyaltsen Pelsang, une religieuse bouddhiste novice du Tibet âgée de 15 ans, adoptée par AI comme prisonnière d'opinion en 1993. Après avoir purgé 20 mois de prison pour avoir pacifiquement exprimé ses convictions, Gyaltsen Pelsang a quitté le pays et vit aujourd'hui en exil.

Pendant l'atelier, les participants ont dû imaginer que Gyaltsen Pelsang était venue à Sarajevo. On leur a demandé de réfléchir à ce qu'ils voudraient lui dire de leur propre expérience des violations des droits de l'homme, et au type de société dans laquelle ils souhaiteraient vivre dans 10 ou 20 ans. Dans l'appel collectif qu'ils ont ensuite rédigé à l'intention des autorités chinoises, les enfants ont expliqué qu'à leur avis, "tous les jeunes en Chine, comme Gyaltsen Pelsang et d'autres, devraient avoir le droit de parler, d'exprimer librement leurs opinions, et de pratiquer leur religion."



LE BULLETIN est publié tous les mois en quatre langues pour vous informer des préoccupations et des campagnes d'AI partout dans le monde et des rapports détaillés que publie l'organisation. Vous pouvez souscrire un abonnement auprès d'AI (adresse ci-dessous) ou du Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Grande-Bretagne

Des adolescents participent à l'atelier de Sarajevo.